

COSMED PUBLIE UN GUIDE PRATIQUE SUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INFORMATION PRODUIT (DIP) DÉSORMAIS DISPONIBLE EN ANGLAIS

Alors que la réglementation cosmétique européenne se complexifie, COSMED, l'association représentative des PME de la filière cosmétique française, publie la version anglaise de son guide pratique sur la constitution du DIP, déjà utilisé par plus de 5.000 professionnels de la réglementation cosmétique.

Disponible gratuitement, cette ressource indispensable est conçue pour accompagner les filiales européennes, les importateurs et les entreprises internationales qui mettent des produits cosmétiques sur le marché européen.

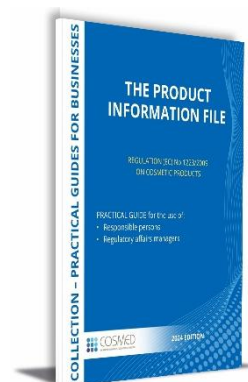
Outil incontournable de la mise sur le marché européen de produit cosmétique, le DIP est une obligation réglementaire imposée par l'article 11 du Règlement (CE) n° 1223/2009. Chaque produit cosmétique commercialisé dans l'Union européenne doit être accompagné d'un dossier complet, tenu à jour, facilement accessible et placé sous la responsabilité de la Personne Responsable. Malgré son importance centrale, le DIP reste une source de complexité pour de nombreux acteurs, quelle que soit leur taille ou leur origine géographique.

« Le DIP n'est pas une simple formalité administrative : c'est la pierre angulaire de la sécurité produit et de l'accès au marché européen. En rendant ce guide disponible en anglais, COSMED réaffirme sa vocation à mettre l'expertise réglementaire au service de toute la communauté cosmétique internationale. » déclare Jean-Marc Giroux, Président de Cosmed.

Un outil opérationnel, conçu pour la pratique

Le guide accompagne concrètement les entreprises pas à pas dans la constitution de leurs dossiers : description du produit, rapport sur la sécurité, dossier selon l'annexe I, méthode de fabrication conforme aux BPF, preuve des effets revendiqués. Il aborde également des sujets clés tels que la notification CPNP, la gestion des effets indésirables graves, la traçabilité et les bonnes pratiques lors d'une inspection.

La version anglaise du guide s'adresse en priorité aux **filiales européennes, aux fabricants étrangers et aux importateurs** souhaitant mettre des produits cosmétiques sur le marché de l'UE en toute conformité.



« Le Guide Cosmed est un outil de référence essentiel. Il offre un aperçu clair et concret des exigences réglementaires, facilitant ainsi la structuration des dossiers d'information sur les produits et garantissant leur conformité, en particulier dans des environnements multi-sites et multi-marques. La disponibilité d'une version en anglais constitue un véritable atout, car elle contribue à favoriser une compréhension uniforme des exigences de l'UE au sein des équipes internationales. » déclare la société SOFIBEL – Church & Dwight Co., Inc.

Le guide est disponible en téléchargement sur www.cosmed.fr.

A propos de COSMED :

*COSMED est la première association professionnelle représentative des entreprises cosmétiques françaises fédérant 1000 entreprises adhérentes. Elle défend les intérêts des TPE-PME et ETI par des contributions réglementaires et scientifiques qui sont reconnus internationalement. Elle établit également un dialogue régulier entre le secteur cosmétique et les ministères, les parlementaires et les institutionnels en Région. **En 2025, Cosmed est reconnue par le Ministère du Travail, organisation patronale représentative de la filière cosmétique dans la Convention Collective des Industries Chimiques (IDCC44).***

COSMED est aujourd'hui le premier écosystème du secteur cosmétique et contribue au développement des entreprises par la mise à disposition de services mutualisés : veille réglementaire cosmétique 120 pays, délivrance de Certificats de Vente Libre, accompagnement des entreprises sur les salons à l'international, formation professionnelle, groupement d'achats, accompagnement à la transition environnementale, organisation de congrès. Avec ses 7 Cosmetopôles, Cosmed favorise le rapprochement entre les entreprises et leur écosystème régional (universités, pôles de compétitivité, agence de développement et élu régionaux).

Votre contact Presse : Jean-Marc Giroux - 06 17 08 54 75 – giroux.jm@gmail.com